

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 13 novembre 2019

Président	: M. Florian	CHIARADIA
Secrétaire	: Mme Céline	MORIER
Scrutateurs	: Mme Andrea	GREMAUD
	M. Silvano	POZZI
Huissier	: M. Jean-Michel	TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 13 novembre 2019 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2019

2. Prestations de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement de :

2.1 de Mme Anne-Céline Jost (PLR), démissionnaire.

3. Nominations

3.1 d'un ou d'une membre suppléant ou suppléante de la Commission des finances, en remplacement de Mme Anne-Céline Jost (PLR), démissionnaire.

4. Communications du Bureau notamment sur la composition

4.1 de la commission chargée de l'examen du projet de règlement de M. Christophe Privet : « Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux. Règlement de la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité » (Date de la commission : mercredi 20 novembre 2019 à 19 h. 00, Av. des Alpes 18, à Montreux) ;

4.2 de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Irina Gote : « pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV en prévision de la constitution d'une Association de communes Transports publics Riviera » (Date de la commission : mardi 10 décembre 2019, à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, à Montreux).

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapports des commissions

- 8.1 sur le préavis No 32/2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'100'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et une UAPE. (Rapp : M. Olivier Blanc) ;
- 8.2 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Florian Chiaradia : « Pour un hommage à Franz Weber ». (Rapp : M. Pablo Menzi) ;
- 8.3 sur la prise en considération ou non de la pétition déposée par le Comité pour un hommage montreu sien à Franz Weber. (Rapp : M. Pablo Menzi) ;
- 8.4 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Tal Luder : « 2m2c, nouvelle formule et 5 ans pour convaincre ». (Rapp : M. Nicolas Büchler).

9. Préavis de la Municipalité

- 9.1 No 33/2019 relatif au budget 2020 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission : jeudi 31 octobre 2019, à 18 h. 30, à Chardonne) ;
- 9.2 No 34/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales, pour couvrir les frais liés à une étude de fusion de la Commune de Montreux avec la Commune de Veytaux. (Date de la commission : jeudi 21 novembre 2019, à 19 h. 00, à la Salle du Conseil communal, Rue du They, à Veytaux) ;
- 9.3 No 35/2019 relatif au budget communal ordinaire pour 2020. (Date de la commission : mercredi 6 novembre 2019 à 19 h. 00, avenue des Alpes 18 à Montreux) ;
- 9.4 No 38/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'800.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de la Maladaire au droit de la parcelle privée No 2011. (Date de la séance intercommunale de la commission : mercredi 20 novembre 2019 à 19 h. 30, à la Maison de Quartier, Av. de Jaman 8, à Clarens) ;
- 9.5 No 39/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 723'900.- au maximum pour le renouvellement de 5 véhicules utilitaires, un petit camion utilitaire tout-terrain et l'acquisition d'une remorque pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Date de la commission : mercredi 20 novembre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle A, à Montreux) ;
- 9.6 No 41/2019 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 100'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobatics, à porter au budget

2020. (Date de la commission : mercredi 20 novembre 2019 à 20 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux).

10. Rapport-préavis de la Municipalité

- 10.1 No 36/2019 relatif à l'amélioration de la desserte nocturne des trains régionaux en fin de semaine et réponse au postulat « Chemins de fer Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée » de M. Florian Chiaradia. (Date de la commission : mardi 19 novembre 2019, à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, à Montreux) ;
- 10.2 No 40/2019 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Trail Festival, à porter aux budgets 2020 et suivants. (Date de la commission : mercredi 20 novembre 2019 à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux) ;

11. Développement(s) des motions et des postulats

12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

13. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Florian Chiaradia déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. Le Président

Je salue la Municipalité *in corpore*, ainsi que le public et les représentants de la presse. M. Olivier Rapin, secrétaire municipal est excusé et sera remplacé ce soir par Mme Fanny Grec.

L'assemblée a été convoquée dans les délais et sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 88 conseillers sont présents (sur 100). Quelques conseillers se sont fait excuser. La séance est ouverte.

Présences

88 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Zenia Boulat, Carole Grangier, Laurence Sierro

MM. Jonathan Al Jundi, Stéphane Barbey, Claude-Pascal Gay, François Grand, Claudio Mamarella, Daniel Manzini, José Jorge, François Pochon, Michel Zulauf

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2019

M. le Président

Concernant le PV du 2 octobre 2019, y a-t-il des demandes de modifications?

Pas de demande de modifications.

Le Procès-verbal et accepté à l'unanimité

Merci à Madame Céline Morier pour son PV.

2. PRESTATIONS DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT DE :

Nous avons reçu la lettre de démission de Mme Anne-Céline Jost le 21 octobre 2019. Lecture de la lettre. ^{Annexe 1}

2.1 de Mme Anne-Céline Jost (PLR), démissionnaire.

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h30 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Sébastien Giovanna en remplacement de Madame Anne-Céline Jost (PLR), démissionnaire.

Il a été procédé à l'élection de M. Sébastien Giovanna conformément à l'art. 66 LEDP.

M. le Président

J'invite Monsieur Giovanna à venir devant le pupitre et à l'assemblée de se lever.
Lecture de l'article 6.

Monsieur Sébastien Giovannaz est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Monsieur Florian Chiaradia le félicite pour son élection.
Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATIONS

3.1 d'un ou d'une membre suppléant ou suppléante de la Commission des finances, en remplacement de Mme Anne-Céline Jost (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Madame Anne-Céline Jost ayant déposé sa démission, nous devons nommer un membre suppléant à la commission des finances. Y a-t-il une proposition du groupe PLR?

M. Angelo Giuliano

Le groupe PLR a le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Benoît Ruchet à la suppléance de la CoFin.
Il n'y a pas d'autre proposition.

M. le Président

Comme le permet le règlement, je vous propose de procéder à cette élection à main levée.

C'est à la majorité, moins 1 voix que Monsieur Benoît Ruchet est élu suppléant à la commission des Finances.

Je vous félicite pour votre nomination et vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION

4.1. de la commission chargée de l'examen du projet de règlement de M. Christophe Privet : « Mise à terme des rentes à vie de l'Exécutif de la ville de Montreux. Règlement de la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité » (Date de la commission : mercredi 20 novembre 2019 à 19 h. 00, Av. des Alpes 18, à Montreux) ;

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Bibiana Streicher

MM. Olivier Blanc, Jean-Marc Forclaz, Claude-Pascal Gay, Christophe Privet, Roland Rimaz, Christian Vernier, Michel Zulauf

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En tant que premier membre désigné, je souhaite que les membres de la commission me rejoignent en fin de séance, afin de décaler l'heure de la séance, j'en ai déjà parlé avec le motionnaire et M. Rochat. J'ai une autre séance à 19h00 et je ne peux pas être à deux endroits en même temps. Etant donné que ce jour-là d'autres séances commencent à 20h00, je souhaite m'arranger avec les membres pour que nous commencions à cette heure-ci.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

4.2. de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Irina Gote : « pour une fusion des sociétés anonymes MVR et VMCV en prévision de la constitution d'une Association de communes Transports publics Riviera » (Date de la commission : mardi 10 décembre 2019, à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, à Montreux).

Présidence ML : M. Christophe Privet

Membres : Mmes Livia Balu, Sandra Genier, Irina Gote, Marlise Rebetz

MM. Nicolas Büchler, Christian Burki, Yves Depallens, Angelo Giuliano, Bernard Tschopp

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

Pas de correspondance.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

Pas de communication.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSEES

1 motion, a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 11.1 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Pour une campagne anti-mégots » de Mme Ida Rodman

1 postulat, a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 11.2 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte », de M. Nicolas Büchler

2 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 12 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Concernant la planification et la mise en place des zones 30 km/h et 20 km/h à Montreux » de M. Pierre Rais
2. « Lutte contre les plantes exotique invasives » de Mme Béatrice Tisserand.

1 question écrite a été déposée :

1. « La planification des interventions pour remplacer les revêtements bitumineux usés et déformés des routes (chaussées et trottoirs) à Montreux » de M. Pierre Rais.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur le préavis No 32/2019 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'100'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et une UAPE. (Rapp : M. Olivier Blanc) ;

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Mme Susanne Lauber Fürst

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je dépose un amendement qui renvoie à un document récent, « air frais, idées claires » il a été publié en mars 2019 par l'office fédéral de la santé publique qui s'intitule, « planification de la ventilation lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments scolaires, informations et recommandations pour les maîtres d'ouvrage ». Pourquoi je dépose cet amendement ? Parce que nous tenons tous aux économies énergétiques, mais nous sommes également conscients que les normes minergies posent des problèmes, notamment dans les environnements scolaires. Nous avons entendu, de la part de différentes écoles, parler de problèmes que nous ne devons pas sous-estimer.

J'ai fait quelques recherches, en moins d'une heure les écoliers et les enseignants peuvent traverser le mur de CO², fatigue, migraine, perdre leur concentration et à la

longue peuvent développer des problèmes respiratoires. Un enfant a besoin de 30m³ d'air par heure, c'est pourquoi je pense qu'il est important de prendre ce point en compte.

Dans cette recommandation, il est proposé un comparatif de différents systèmes et il faut qu'il soit explicitement demandé dans l'appel d'offre relatif aux prestations de planification.

J'ai dit à M. Caleb Walther que je lui remettais volontiers la brochure qui est en français et si d'autres personnes s'y intéressent, je leur donnerai volontiers le lien pour le télécharger.

Je vous lis ma proposition d'amendement, je propose de compléter le premier point :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de projet en vue de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et une UAPE, en considérant les récentes recommandations de l'Office fédéral de la santé publique OFSP, notamment au sujet de la « Planification de la ventilation lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments scolaires – Informations et recommandations pour les maîtres d'ouvrage », publiées en mars 2019 ;

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre votera oui à ce préavis d'étude pour la construction d'une annexe du collège Montreux Est.

Nous pensons que la proposition municipale est excellente à plusieurs titres :

Elle maintient au centre ville la fonction d'enseignement de nos enfants, ce qui est une garantie de vie pour ce centre ville.

Montreux Libre veut des quartiers vivants et ne souhaite donc pas qu'un collège soit construit à l'extérieur de la ville.

Il faut trouver des solutions là où des terrains sont disponibles au centre.

La position idéale de ce futur collège, à proximité immédiate des transports publics, est un autre argument en faveur du projet.

Finalement, notons que nous partageons la préoccupation de certains collègues, notamment du parti des Vert-e-s, sur l'importance d'une connexion jusqu'à la gare si elle est possible.

Tout ce qui peut encourager la mobilité douce et les parcours hors route est positif et doit être encouragé.

Nous vous invitons à approuver ce préavis, ainsi que l'amendement de notre collègue Mme Susanne Lauber Fürst.

M. Franco Meichtry

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est en tant que commissaire pour le groupe UDC à cette commission que je dénonce les pratiques usuelles de notre commune.

Je fais remarquer à notre Conseil, que casser le thermomètre n'est pas la meilleure façon de faire baisser la température. C'est pourtant ce qui nous est proposé pour ce crédit d'étude du patrimoine administratif. Dans les faits, ces 2'100'000.00 Fr. représentent les honoraires de tous les mandataires et sont à classer avec les honoraires de la direction du chantier. C'est pourtant ce que fait la Municipalité en nous proposant d'imputer ce montant directement en actif du patrimoine administratif et non à la demande du crédit spécifique d'investissement de ce futur bâtiment.

C'est un artifice financier, les Montreusiens financeront un bâtiment de 28 millions et non de 25 millions. Cette manière de faire est en totale contradiction avec les directives cantonales, nous vous prions de bien vouloir corriger cette imputation. Les crédits d'études existent, un exemple le M2 de Lausanne et également pour un concours d'architecture. Mais là on ne part pas à l'aventure. On connaît la surface et le volume de ce futur bâtiment défini par le Plan Partiel d'Affectation « A Vernex », et qui a été accepté par notre Conseil.

En commission, Il est très vite apparu que ce préavis ne correspondait pas aux exigences des marchés publics, le commissaire UDC a posé la question suivante :

Quels sont les noms des mandataires pressentis adjudicataires. La réponse vint du Municipal Caleb Walther : C'est de la compétence de la Municipalité !

Ce qui est évidemment faux, la procédure pour les marchés publics obligent, à l'issue du délai fixé dans l'appel d'offres, les enveloppes des offres reçues sont ouvertes par deux représentants de l'adjudicateur et un procès-verbal d'ouverture est rempli et signé, en inscrivant notamment les noms des soumissionnaires et les montants des offres.

Le mensonge est devenu la règle, le rapport y fait mention de la manière suivante : Le crédit demandé couvre tous les honoraires, à l'exception de ceux de la direction du chantier. Il a été évalué sur la base des offres reçues. Le mandataire n'a pas encore été choisi.

Je ne peux que constater que la loi sur les marchés publics ne sera pas appliquée. C'est d'entrée de jeu 30 % de majoration sur le prix de ce bâtiment. Nous laissons les montreusiens apprécier ...

Le rapport de cette commission ne correspond en rien aux deux heures passées à entendre des non réponses mensongères, quoi qu'une était exacte, et a très vite été corrigée oralement bien sûr. On se moque de la commission !

La demande de pièces une catastrophe. Un rappel à l'ordre est nécessaire, en application de la loi sur les Communes : vous devez fournir toutes les pièces demandées en commission.

Encore une fois, cette commission n'a jamais eu la vérité devant les yeux.

Deux plans ont été demandés, réponse c'est un crédit d'étude, les plans ne sont pas encore faits, mais vous pouvez vous baser sur les plans du plan partiel d'affectation. On attend toujours !

Le cube de cette construction, on l'a fait mais on ne l'a pas pris. Il est communiqué à la commission, avec un certain retard. Vingt mille mètres cube, nouveau problème, c'est gigantesque. C'est une dimension de cathédrale ! Le commissaire UDC fait remarquer qu'il y a des manières plus professionnelles de communiquer le cube d'un bâtiment.

A la question devant répondre du prix au m³ construit, la réponse fut : on l'a fait et comparé aux données cantonales pour des bâtiments analogues. On attend toujours ce comparatif !

La dernière demande de pièces déguisées en question : qui sont les mandataires pressentis adjudicataires. La réponse vint du Municipal Caleb Walther : C'est de la compétence de la Municipalité. Il aurait suffi de montrer à la commission le procès-verbal d'ouverture des marchés publics rempli et signé.

J'accuse la Municipalité d'obscurantisme dans les commissions et de nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Par cette manière de faire, c'est le consentement même à l'impôt des montreusiens que la Municipalité remet en question.

Je porte l'allégation suivante envers la Municipalité de notre commune :

Gestion déloyale de l'intérêt public et passation de marchés de complaisances.

Réactions dans la salle.

M'appuyant alors sur le devoir de surveillance du Conseil communal face à l'exécutif, je déposerai, par ma plume, une dénonciation à la préfecture de Vevey.

Je vous remercie de votre attention.

Pour la personne qui m'a interrompu, je vous rappelle que la loi prévoit de laisser parler la personne jusqu'à la fin de son intervention. Je vous en remercie.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets d'intervenir sur les propos de M. Meichtry et après quand vous ouvrirez la parole sur l'amendement de Mme Lauber Fürst.

M. Meichtry, tout d'abord concernant la première intervention sur les libellés pour les crédits d'étude, je me permets de vous référer à tous les autres crédits d'étude régulièrement votés par ce Conseil communal et je crois que cette discussion, en plus de ne pas avoir été abordée en commission, n'intéressera pas grand monde.

J'ai M. Gard en face de moi, peut-être pourrions-nous donner une synthèse des pratiques usuelles et en conformité avec la loi sur les communes.

Pour tout le reste, je vous répondrai d'un bloc :

Nous avons donné tous les documents que nous avons, je confirme que la loi sur les marchés publics a été pleinement respectée, je confirme que ce processus d'adjudication est de compétence de la Municipalité et M. Meichtry, il y a effectivement un document que je ne vous ai pas donné, c'est le PV d'ouverture des appels d'offre, vous savez pourquoi ? Parce qu'il a été fait après la séance de commission.

Je ne vais pas aller point par point sur vos allégations, simplement je les estime relativement graves, je ne sais pas ce que vous n'avez pas compris derrière, mais c'est complètement fallacieux, nous avons respecté la procédure, la Municipalité le fait systématiquement. Ce qui est bien et c'est une très bonne nouvelle, c'est que vous déposiez une plainte pour que nous puissions aller nous expliquer auprès du Préfet. Je crois que tout sera clair et peut-être que vous pourrez comprendre quelles sont les pratiques usuelles et poser toutes vos questions à d'autres spécialistes.

Enfin quand vous dites, « il est très vite apparu que le rapport ne serait pas très court... » effectivement quand il y a 9 personnes qui soutiennent la Municipalité et votre seule opposition, le « très vite apparu », je crois qu'il est très individuel.

Je me réjouis de votre dépôt de plainte, cela permettra de clarifier les choses et je suis très serein par rapport à ce qui a été fait par la Municipalité et ses services.

M. François Cardinaux

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,

Je suis étonné, nous sommes quand même dans une discussion du Conseil Communal et j'ai entendu des verbes qui m'ont fait hérissier les poils.

Aujourd'hui, je pense que nous devons nous remettre au niveau, notre Municipalité est là, nous sommes dans des commissions pour analyser, maintenant faire de telles allégations, je pense qu'il vous faut tout de suite déposer plainte, parce que sinon c'est nous qui le ferons.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Pour revenir un peu plus sur le fond du sujet, le groupe socialiste se réjouit du bon accueil fait en commission à ce préavis concernant le crédit d'étude de la Gare 30. Nous nous réjouissons dans les faits de voir ce projet avancer !

Nous demandons en revanche, tel que discuté en commission, que la Municipalité soit des plus attentive concernant la liaison piétonne avec la Gare. Il s'agit effectivement pour notre groupe d'éléments d'importance, parfois trop peu pris en considération dans nos projets communaux.

Enfin, notre groupe restera lui attentif aux conditions de travail des employés communaux qui seront successivement déplacés sur le site de l'actuel Hôpital de Montreux. A cet effet, nous nous réservons la possibilité de revenir avec des questions plus précises sur la planification des emménagements qui pourraient s'annoncer plus longs que prévus. Je vous remercie de votre attention.

M. Olivier Müller

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je déclare mes intérêts, je suis membre de l'observatoire des marchés publics romands entre autre et j'aimerais rappeler à M. Meichtry, que nous sommes un organe législatif. Cela veut dire que, autant que faire se peut, nous devons nous appuyer sur la loi et par sur une simple pensée. Le règlement des marchés publics, notamment à l'article 31 de la LERMP Vaud, mentionne qu'un procès-verbal d'ouverture des offres est une exigence, ce n'est pas public et c'est de la compétence de la Municipalité, pas de celle du Conseil Communal, il ne doit pas être transmis à qui le veut. Je souhaitais rappeler cela, je vous remercie.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous allons passer au vote de l'amendement de Mme Lauber Fürst.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je m'excuse d'intervenir rapidement, je pensais que vous alliez ouvrir la discussion sur l'amendement.

En toute transparence, Mme Lauber Fürst m'a annoncé juste avant la séance qu'elle allait déposer un amendement en me transmettant le document d'une vingtaine de pages.

J'ai de la peine à me prononcer sur son côté contraignant ou pas. Je regrette que cela n'ait pas pu être plus anticipé lors de la commission, cela aurait permis d'évaluer le document.

Maintenant, je pars du principe qu'il n'y a aucun souci, nous avons évidemment des mandataires spécialisés, nous avons fait un marché public, comme nous venons d'en parler, qui nous a permis de mandater le suivi à une entreprise qui a déjà fait ce genre de projet. Dans le corps du préavis, nous vous expliquons, quelles sont les consignes, les contraintes que nous entendons fixer, une de plus ou de moins, cela ne me paraît pas problématique, ce qui est problématique, c'est de devoir vous, autorité délibérante, vous prononcer sur une contrainte supplémentaire dans le cadre du projet, sans en avoir connaissance.

Au niveau du suivi, je veux bien croire que Mme Lauber Fürst ait fait des recherches suite à la commission, mais je ne sais pas s'il est opportun de voter une contrainte de plus pour laquelle vous ne savez rien d'autre, que le titre.

Ce que je peux vous garantir c'est que nous allons tout mettre en œuvre pour faire le meilleur projet possible avec les mandataires les plus efficaces et à la pointe des connaissances. Les membres de la commission ont vu que nous avons des exigences assez élevées en terme de confort et également d'efficacité énergétique. Nous ne sommes pas uniquement sur l'efficacité énergétique, les normes minergies ont bien progressés, dans le cadre de Jaman 8 nous avons une expérience positive, nous ne sommes pas complètement dans l'incertitude. A mon avis cette contrainte est superflue en regard des conclusions parce que nous pourrions mettre beaucoup plus d'éléments dans le projet.

Je vous invite à refuser cet amendement, essentiellement parce que vous ne savez pas à quoi vous vous engagez et moi non plus.

De toute façon, que ce soit un vœu ou autre, vous avez l'engagement de la Municipalité, que tout sera fait au mieux pour répondre aux besoins des utilisateurs, à savoir les écolières et écoliers de notre commune.

M. Angelo Giuliano

Sans entrer en matière sur la pertinence des normes juridiques invoquées par Madame Lauber Fürst, il me semble que ce genre d'amendement n'a pas sa place dans un préavis qui concerne un crédit d'étude; si on suit ce genre de démarches, on en arrivera à des amendements sur le choix du carrelage ou les teintes de façades dans des crédits d'étude. Je refuserai pour ma part cet amendement à ce stade et vous invite à en faire de même, merci.

M. Yanick Hess

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans la droite ligne de ce que vient de dire notre président de groupe, je trouve que sur la forme, il est dommage d'arriver à cette situation. Je ne peux pas me prononcer sur le fond, puisque je n'ai pas pu étudier le document proposé et comme le disait notre Municipal, je pense que le Conseil a entendu ce qui pourrait être fait, mais je rappelle que nous devons avoir après un document qui respecte le crédit de CHF 2'100'000.-, dans ce cas-là, je propose de refuser cet amendement tout en gardant l'idée déposée par Mme Lauber Fürst. Je vous remercie.

Mme Susanne Lauber Fürst

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ce que ce document propose, c'est que dans l'appel d'offre et également dans les études, nous regardions les différents systèmes.

Ce n'est pas un point contraignant, mais un comparatif des systèmes peut s'avérer utile. Je comprends que nous avons peur d'avoir des contraintes, mon objectif principal était que dans ce Conseil nous nous rendions compte que la ventilation des bâtiments publics c'est important. Est-ce que c'est nécessaire que cela figure dans le préavis ou pas, pour moi l'important c'est d'en prendre conscience, en gardant un œil attentif parce qu'il s'agit d'un bâtiment scolaire, qui est important pour nos élèves et pour nos enseignants.

M. le Président

Y a-t-il d'autres demandes de parole concernant cet amendement ? Comme ce n'est pas le cas, je clos la discussion. Je vous relis l'amendement et nous allons procéder au vote.

Amendement de Mme Lauber Fürst

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de projet en vue de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et une UAPE, en considérant les récentes recommandations de l'Office fédéral de la santé publique OFSP, notamment au sujet de la « Planification de la ventilation lors de la construction ou de la rénovation de bâtiment scolaires- Informations et recommandations pour les maîtres d'ouvrage », publiées en mars 2019 :

L'amendement est refusé par 43 NON, 26 OUI et 17 abstentions.

M. Olivier Blanc

C'est par neuf oui et un non que la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 32/2019 de la Municipalité du 20 septembre 2019 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'étude du patrimoine administratif de CHF 2'100'000.- au maximum, pour le financement d'une étude de projet, en vue de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et une UAPE,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de projet en vue de la démolition du bâtiment administratif communal sis rue de la Gare 30 à Montreux et de la réalisation d'une extension du collège de Montreux-Est, comprenant des salles pour l'enseignement, un APEMS et une UAPE;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'étude du patrimoine administratif de CHF 2'100'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleurs conditions du marché ;
5. de comptabiliser cette dépense sur un compte du bilan 9143 ;
6. en cas d'acceptation du préavis de construction, cette dépense sera transférée sur le compte dudit préavis et sera amortie selon les règles fixées par le préavis ;
7. en cas de refus du préavis de construction, cette dépense sera amortie dans les trois ans par le débit du compte 352.00.3312 ;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 85 OUI, 2 NON et 0 abstention.

**8.2 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Florian Chiaradia :
« Pour un hommage à Franz Weber ». (Rapp : M. Pablo Menzi) ;**

M. le Président

Comme vous le savez, une seule commission a siégé pour traiter ces deux objets, il n'y a donc qu'un seul rapport. Il n'y aura qu'une seule discussion sur les objets 8.2 et 8.3 en revanche, nous voterons sur la prise en considération de ces deux objets séparément.

Avant d'ouvrir la discussion, je souhaite apporter une précision à titre d'information : bien qu'il s'agisse d'un rapport chargé d'examiner ma motion, en tant que Président, je n'interviendrai pas dans le débat. Cela n'entame en rien mon soutien à la motion et à la pétition.

La discussion est ouverte.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC votera librement la prise en considération ou non de cette motion

Il ressort de notre discussion à propos de cet objet, qu'une partie du groupe accepterait que l'hommage se limite à renommer le petit parc du port du Basset en l'honneur de Franz Weber, mais pas plus.

Pour ma part, et il en est de même pour plusieurs de mes collègues, je ne suis pas un partisan de la personnification des lieux, je pense qu'il est plus adéquat et plus neutre de nommer les rues en utilisant des noms communs, des lieux géographiques, ou des chiffres à l'instar de la ville de New-York ; de plus, cela permettra de ne pas entrer dans l'inutile débat de l'égalité de représentation de personnages féminins ou masculins qu'il faudrait faire passer à la postérité.

Je cite le cas du Parc Donner qui est à mon sens un exemple d'exception, car il porte le nom du donateur qui a laissé un bien tangible à la communauté.

Lors de nos débats, il a aussi été relevé que la meilleure place pour rendre hommage à Franz Weber était Le Lavaux même ; un espace, une statue, ou une plaque commémorative en plein milieu des vignes serait tout indiqué... mais, et ce serait cocasse si c'est avéré, étant donné que cette région a été classée au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, il se pourrait qu'il ne soit plus possible de poser ou déplacer quelque pierre que ce soit, y compris en l'honneur de son bienfaiteur....

Pour terminer, Franz Weber était une personnalité controversée dont les actions, suivant qui l'on est, suscitent autant d'admiration que de réprobation... car comme le dit le dicton : "chacun voit midi à sa porte".

Pour ces raisons, je ne voterai pas la prise en considération de cette motion

Je vous remercie pour votre écoute

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une très grande majorité du groupe Montreux libre votera oui à cette motion et souhaite qu'un hommage officiel soit rendu à Franz Weber sur la commune de Montreux. Nous tenons à saluer la proposition présentée par la Municipalité. Personnellement je reste estomaqué par l'attitude de l'ensemble des conseillers PLR présents en commission, pour qui la mémoire de M. Weber, ne mérite aucune forme d'hommage à Montreux. A l'heure où de nombreux combats, menés par la fondation Franz Weber, semblent faire l'unanimité au point d'être récupérés par la classe politique de tout bord et cela jusqu'au plan international. Comparé aux très

nombreuses personnalités auxquelles a pris tradition de rendre hommage la ville de Montreux et dont nombreuses, à y regarder de plus près, semblent bien plus contestables. Ne pas rendre un hommage concret sous quelque forme que ce soit, par la commune que Franz Weber avait choisi et à laquelle il était profondément attaché, me semble à titre personnel, inconcevable. Merci de votre attention.

Mme Béatrice Tisserand

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le débat de ce soir n'est pas de savoir si nous sommes pour ou contre tel ou tel combat. Il s'agit de saluer la mémoire de l'homme. Saluer un engagement, un sentiment de respect profond qu'il a eu pour sa patrie, pour son pays, pour la nature. C'est une personnalité d'envergure internationale, il est célébré par de nombreux prix dans le monde entier, n'est-ce pas le rôle de Montreux, où il a élu domicile, de lui rendre cet hommage et de le faire compter parmi les grandes personnalités qui ont séjourné à Montreux ?

Montreux ville internationale, ne ressortirait qu'honoré de cet hommage. Il ne vous aura pas échappé de la lecture attentive de ces deux textes, qu'ils ne demandent rien d'exubérant, que des demandes raisonnables, ce qui laisse à la Municipalité toute latitude, le libre de choix de la forme de l'hommage, il ne s'agit que de se déterminer sur un principe.

Enfin, je vous rappelle qu'il s'agit de répondre à une demande de 856 personnes, qui ont signé la pétition dans un délai de moins d'un mois, il y a donc une attente réelle de la population pour qu'un hommage soit fait à cette personnalité. Notre devoir ce soir est aussi d'entendre cet appel et d'y donner suite. Le groupe des Verts vous invite à soutenir ces deux textes.

M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Que ce soit en Suisse ou ailleurs, dans nos villes, dans nos rues, sur nos places, nous rendons hommage à des personnalités, parfois très controversées, parfois qui nous plaisent ou qui nous déplaisent. Je complète les propos de Mme Tisserand en disant que, non seulement nous saluons la mémoire de l'homme, peu importe ses convictions, il les a mises au service du pays et c'est un point qui est extrêmement important, mais nous saluons aussi la mémoire de l'histoire. Parfois nous retrouvons des informations dans des musées, dans des livres d'histoires, dans des archives et je pense que nommer une rue ou un lieu avec une plaque commémorative, c'est une autre manière d'honorer l'histoire et son souvenir pour notre génération et pour les générations suivantes.

Je crois que dans l'histoire de Montreux, Franz Weber a une place et une plaque commémorative serait le minimum à accorder à tout ce qu'a accompli cet homme à travers l'histoire de notre canton et de notre pays. Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Pablo Menzi

C'est à la majorité de la commission chargée de l'examen de la motion M. Florian Chiaradia a accepté au sujet : « Pour un hommage à Franz Weber ».

Le Conseil communal de Montreux accepte de prendre en considération la motion par 49 OUI, 29 NON et 8 abstentions.

8.3 sur la prise en considération ou non de la pétition déposée par le Comité pour un hommage montreusien à Franz Weber. (Rapp : M. Pablo Menzi) ;

M. le Président demande au président de la commission de lire les conclusions et passe au vote de la pétition.

M. Pablo Menzi

C'est à la majorité de la commission chargée de l'examen de la pétition déposée par le Comité a accepté au sujet : pour un hommage montreusien à Franz Weber.

Le Conseil communal de Montreux accepte de prendre en considération la pétition par 49 OUI, 26 NON et 10 abstentions.

8.4 sur la prise en considération ou non de la motion de M. Tal Luder : « 2m2c, nouvelle formule et 5 ans pour convaincre ». (Rapp : M. Nicolas Büchler).

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, je considère que le timing de cette motion sera toujours le bon, étant donné que la période d'observation débutera uniquement lorsque le projet accepté aura été réalisé et que le centre sera prêt à reprendre ses activités. Pour ce qui est de la durée de l'analyse, ainsi que je l'ai expliqué en commission, 5 ans me paraissent suffisants pour pouvoir extrapoler des tendances qui correspondront à la réalité, et il s'agit également de laisser le temps nécessaire à CCM SA de reprendre l'exploitation du centre dans sa nouvelle configuration.

Autre point à relever, M. PIEMONTESE nous a déclaré durant la commission qu'un mandat avait été confié à PROMOVE afin de réunir diverses données d'exploitation du secteur hôtelier et ainsi avoir une vue plus précise sur les activités liées au centre des congrès. Vu que ces chiffres seront disponibles, ce qui est déjà une excellente nouvelle, je ne comprends pas pourquoi il serait impossible de les intégrer sous une forme anonymisée. Ainsi, nous aurons les valeurs, sans pour autant pouvoir faire un lien précis avec l'établissement qui les a fournis.

Le rapport indique également que cette motion serait très compliquée à mettre en œuvre et que la population serait bombardée de chiffres et de données qui n'intéresseront finalement pas grand monde, car trop compliqués. C'est pour ça que je demande que ce monitoring soit fourni sous la forme d'une sorte de tableau de bord qui synthétise les différents indicateurs et tendances, afin qu'il soit compréhensible par les membres du conseil qui ne participent pas aux commissions et au suivi des travaux du 2m2c, et de la population dont il ne faut pas sous-estimer l'intelligence, et qui, ne l'oublions pas, aura toujours le dernier mot ainsi que nous avons pu le constater lors du premier vote.

Pour terminer, je dirais que mettre sur pied ce monitoring donnera l'opportunité de démontrer que l'exploitation du bâtiment est la bonne, car à ce jour, le groupe de suivi n'a pas eu à discuter du business plan fourni par CCM SA, mais que ce dernier a été le sujet de doutes de la part de plusieurs commissaires. Cette partie du projet est du ressort de CCM SA, mais cela ne doit pas nous empêcher de pouvoir le comparer à la réalité des prochaines années de vie de notre centre.

J'invite donc les membres de ce conseil à voter la prise en considération de ma motion. Je vous remercie pour votre écoute

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre soutiendra la motion de notre collègue Tal Luder pour les raisons suivantes :

Premièrement, la votation du référendum l'a bien prouvé, une profonde méfiance, ou incompréhension, s'est développée dans la population à l'égard du Centre de Congrès.

Malgré les annonces de catastrophe économique et les propos ultra alarmistes des défenseurs du projet à 93 millions, une majorité de la population a répondu NON, ou plutôt CAUSE TOUJOURS, expression bien de chez nous qui parle d'elle-même.

Il est donc juste et visionnaire de proposer la mise en place d'un système de reporting sur le Centre de Congrès, explicitement modelé pour le conseil communal et la population.

Dire qu'il suffit d'aller chercher, ici et là, des chiffres existants et de faire soi-même sa synthèse, c'est refuser d'entendre l'état d'esprit actuel de la population sur ce sujet.

Par ailleurs, les citoyens n'ont pas le temps de faire ce travail, qui de plus ne pourrait que difficilement être partagé, puisque chacun irait de sa formule d'agrégation et d'interprétation des chiffres.

Mettre en place une forme d'indicateur, à travers des chiffres clé, tirés d'une démarche dont la méthode resterait constante dans le temps, voilà la seule manière de donner un suivi crédible et sur lequel on peut discuter et débattre.

Ce ne serait pas un effort très important pour la Municipalité que de mettre en place cette agrégation de données, en s'appuyant sur le travail de l'Office de Tourisme, de la PROMOVE, de CCM SA et de quelques éventuels autres organismes.

D'ailleurs, on peut se demander pourquoi un tel instrument n'existe pas déjà à l'attention du Conseil communal.

Quand on voit la masse de chiffres et données qui existent sur d'autres sujets et que l'on retrouve dans le préavis sur le budget, celui sur les comptes et celui sur la gestion, sans parler de dicastères comme la voirie qui produisent leur propres statistiques d'activités avec beaucoup de détail, on peut se dire que quelques indicateurs pertinents concernant le Centre de Congrès ne représenteraient pas une charge de travail si importante pour une administration d'une ville de 25'000 habitants.

L'argument de la confidentialité ne tient pas pour refuser la proposition de notre collègue Tal Luder.

Il est évident que la Municipalité, dans le processus, aurait tout loisir d'agréger les chiffres de manière à respecter la confidentialité des uns et des autres.

Surtout, accepter cette proposition serait un signal fort vis-à-vis de la population, pour lui indiquer que les choses n'ont pas simplement repris leur cours sans changement.

Pas de CIRCULER IL N'Y A RIEN à VOIR, mais au contraire un clair APPROCHEZ POUR QU'ON PARLE, sur la base de chiffres crédibles.

Sans appuis populaire, il n'y a pas de futur pour le Centre de Congrès, vu sa dépendance énorme aux investissements et subventions communales.

Il est temps de recréer de la confiance et la proposition de Tal Luder est un outil pour y arriver.

Montreux Libre votera donc oui à cette motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Nicolas Büchler

En conclusion, la commission recommande, par 6 non, 1 oui et 2 abstentions, de ne pas accepter la motion.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de la motion de M. Tal Luder : « 2m2c, nouvelle formule et 5 ans pour convaincre ». par 57 NON, 20 OUI et 8 abstentions.

9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1. Préavis No 33/2019 relatif au budget 2020 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission : jeudi 31 octobre 2019, à 18 h. 30, à Chardonne) ;

Présidence PLR : M. Yves Depallens

Membres : M. José Jorge

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.2. Préavis No 34/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales, pour couvrir les frais liés à une étude de fusion de la Commune de Montreux avec la Commune de Veytaux. (Date de la commission : jeudi 21 novembre 2019, à 19 h. 00, à la Salle du Conseil communal, Rue du They, à Veytaux) ;

Présidence SOC: M. Nicolas Büchler

Membres : MM. Ihab Al Jundi, Gaëtan Cousin, Mathieu Ehinger, Vincent Haldi, Daniel Meillaud, Olivier Müller, Silvano Pozzi, Roland Rimaz, Bernard Tschopp

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.3. No 35/2019 relatif au budget communal ordinaire pour 2020. (Date de la commission : mercredi 6 novembre 2019 à 19 h. 00, avenue des Alpes 18 à Montreux) ;

Présidence SOC: Mme Irina Gote

Membres : COFIN

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de resituer la situation de notre budget, 155 millions d'enveloppe générale, 2,9 millions de déficit, 2,5 millions de marge d'autofinancement.

Le budget 2020 est encore une fois déficitaire, j'en suis désolé, mais ce budget est sincère, bien construit, en tenant compte de toutes les contraintes cantonales et des différentes entités qui nous sont proches et dont nous sommes partenaires. Il est

modérément déficitaire, il préserve une marge d'autofinancement positive, cela me paraît un budget conforme pour une collectivité publique, car elle n'a pas vocation à faire des bénéfices, il me paraît tout à fait cohérent.

2019 était une année, je l'avais dit est cela a été répété, de transition face aux incertitudes liées à RIE III, aux compensations, aux retours que nous aurions de la Confédération et du Canton.

Maintenant pour 2020, les choses sont clarifiées, nous savons où nous en sommes, tout est plus clair, ce qui nous permet aujourd'hui de proposer un budget qui, dans le prolongement de ce qui a été voté pour l'arrêté d'imposition, permet de pérenniser notre accompagnement du développement dynamique de Montreux. Les charges sont contenues, mais elles contiennent des éléments nouveaux importants : développement des structures intermédiaires, poursuite des investissements dans le domaine des routes, de l'école, y compris le Centre des Congrès, avec en plus une enveloppe de crédit complémentaire qui est intégrée dans les CHF 400'000.-, ce qui n'était pas le cas précédemment. Une forme de présentation du budget qui me paraît tout à fait cohérente avec un déficit légèrement inférieur à celui de l'année passée.

Je vous remercie de votre attention et je remercie mes collègues et l'administration pour tout le travail qu'ils ont fait pour présenter ce budget et remercie la COFIN pour la collaboration que nous pourrions instituer.

M. Angelo Giuliano

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues

Le Groupe PLR remercie la municipalité et l'administration communale pour ce budget 2020, et plus particulièrement M. Pierre RoCHAT pour son dernier exercice en tant que municipal des Finances, et souhaite des débats constructifs au sein de la COFIN.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste prend acte de ce budget 2020, dans la continuité des exercices précédents, même si légèrement déficitaire.

Nous sommes particulièrement heureux d'avoir combattu la proposition de Montreux-Libre et de l'UDC de baisser le taux d'imposition communal lors du dernier Conseil, tant le maintien à 65 points se révèle, à la lecture du budget 2020, plus que nécessaire à la bonne marche financière de la Commune.

De plus, et au vu de notre manque de place d'accueil de la petite enfance, nous nous réjouissons que la Municipalité en fasse l'une de ces priorités d'investissement.

Par ailleurs, et pour reprendre les habitudes de notre précédent Chef de groupe, on peut constater que la marge d'autofinancement ne décolle toujours pas. Espérons que nos futurs investissements permettront à terme de dégager une marge plus intéressante...

Nous souhaitons bon travail à la Commission des finances. Merci de votre attention.

M. Gaëtan Cousin

Monsieur le Président, chères et chers Collègues,

Le groupe des Verts s'est penché avec intérêt sur le préavis concernant le budget 2020.

Une fois n'est pas coutume, nous souhaiterions attirer votre attention sur un point qui peut sembler de détail mais qui ne l'est pas : à savoir la tournure de certaines phrases lorsqu'il est question de prestations sociales.

A plusieurs reprises, il est fait usage de formulations à connotation péjorative en les mentionnant. Selon la terminologie employée, ces prestations sociales « grèvent »,

« alourdissent » le budget ou « pèsent lourdement » sur les finances. Elle ne sont vue que comme une « facture ». Indépendamment des questions d'usage et sans vouloir faire un procès d'intention aux rédacteurs du rapport, nous pensons qu'il est important, à l'avenir, d'employer des termes plus neutres.

D'un mur à l'autre de cette salle, nous n'avons pas la même vision de ce qui grève le budget ou de ce qui pèse lourdement sur nos finances communales. Nous estimons donc qu'un budget se doit d'être purement factuel, et d'éviter tout terme connoté, qui jette un éclairage négatif sur certaines dépenses alors qu'il ne réserve pas ce traitement à d'autres postes budgétaires, tout aussi importants.

Par ailleurs, nous souhaiterions également un usage plus équilibré des données agrégées. La mal-nommée « facture sociale » peut sembler énorme si l'on fait la somme de toutes les prestations sociales dont bénéficie la population, surtout si l'on présente, comme en page 5 du préavis, la somme totale dépensée par l'entier des communes vaudoises. Un tel mode de présentation peut biaiser les représentations, alors que d'autres postes budgétaires, saucissonnés dans les comptes, paraîtraient tout aussi impressionnants si on les présentait d'un bloc.

Je vous remercie pour votre attention.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9.4. Préavis No 38/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'800.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de réfection d'un tronçon du ruisseau de la Maladaire au droit de la parcelle privée No 2011. (Date de la séance intercommunale de la commission : mercredi 20 novembre 2019 à 19 h. 30, à la Maison de Quartier, Av. de Jaman 8, à Clarens) ;

Présidence PLR: Mme Anne Duperret

Membres : Mmes Anne-Lise Bühler, Susanne Lauber Fürst, Jessica Ruedin
MM. Denis Golaz, Daniel Meillaud, Jörg Meyer, Cyril Pabst, Olivier Raduljica, Pierre Rais.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.5. Préavis No 39/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 723'900.- au maximum pour le renouvellement de 5 véhicules utilitaires, un petit camion utilitaire tout-terrain et l'acquisition d'une remorque pour les services des domaines et bâtiments, sport et de la voirie et des espaces verts. (Date de la commission : mercredi 20 novembre 2019 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle A, à Montreux) ;

Présidence SOC: M. Mario Gori

Membres : Mmes Caroline Buff, Béatrice Tisserand
MM. Ihab Al Jundi, Bruno Femia, Joe (Joseph) Filippone, Dominik Hunziker, Olivier Müller, Vincent Tschopp, Lionel Winkler

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9.6. Préavis No 41/2019 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 100'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Acrobatics, à porter au budget 2020. (Date de la commission : mercredi 20 novembre 2019 à 20 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux).

Présidence PLR: M. Arnaud Grand

Membres : Mmes Tanya Bonjour, Carolanne Feissli, Géraldine Torchio

MM. Christian Bécherraz, Raphaël Corbaz, Joe (Joseph) Filippone, Murat Karakas, Michel Posternak, Alexandre Staeger

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Mme Géraldine Torchio

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Vertes et les Verts de Montreux, sont dubitatifs quant à ce préavis. Tout d'abord, nous trouvons quelque peu cavalier la privatisation du domaine public durant 4 jours, d'autant plus lorsqu'une subvention qui est financée par les impôts locaux est demandée, ensuite nous ne sommes pas convaincus par la simple requête de présidence au sein du comité et enfin plusieurs activités proposées sont polluantes et très bruyantes, par exemple le motocross et la voltige aérienne.

Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Bis repetita !

Montreux Libre aborde avec une grande réserve cette nouvelle demande de subvention pour relancer une manifestation dont le fiasco financier a dû être épongé en bonne partie par l'argent des contribuables.

Les commissaires devront étudier dans le détail un budget de recettes qui paraît être, à nouveau, un alignement de noix sur un bâton.

Une succession de subventions de toutes sortes, de sponsoring très aléatoire, de mécénat et de club de soutien forment l'essentiel des recettes, à part un petit 18% de recettes de billetterie, dont on dit qu'elles seront liées à des cadeaux faits aux acheteurs, cadeaux qui soit coûteront cher, soit supprimeront l'essentiel des espoir de recettes de boissons et nourriture.

Pour preuve, ce budget n'espère qu'un revenu de 25 centimes par spectateur en boissons et nourriture !

En l'état, le préavis ne semble pas donner des garanties suffisantes pour être accepté, il appartiendra aux commissaires de lever de nombreux doutes pour que ce projet puisse éventuellement convaincre.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

10.1. Préavis No 36/2019 relatif à l'amélioration de la desserte nocturne des trains régionaux en fin de semaine et réponse au postulat « Chemins de fer Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée » de M. Florian Chiaradia. (Date de la commission : mardi 19 novembre 2019, à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, à Montreux) ;

Présidence UDC: M. Tal Luder

Membres : Mmes Carola Fastiggi, Mélanie Nicollier, Béatrice Tisserand

MM. Ihab Al Jundi, Nicolas Büchler, Angelo Giuliano, Mario Gori, Christian Vernier, Lionel Winkler

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Mme Béatrice Tisserand

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chers Collègues, Nous sommes très heureux que la Municipalité aie pris le parti de répondre positivement au postulat de notre collègue Florian Chiaradia, qui demandait il y a déjà 4 ans, d'améliorer les cadences le week-end et en soirée sur les chemins de fer des Hauts. Conscients que trouver un compromis avec les différents acteurs qui composent les horaires des transports publics ne soit pas toujours évident, nous saluons le travail de la Municipalité dans ce dossier.

Ces sauts importants permettent également, lors des week-ends, de satisfaire les déplacements entrepris pour les activités de loisir. L'inscription d'une dernière course après minuit des vendredis et des samedis soit en correspondance avec les CFF, sera certainement une mesure appréciée par les jeunes et par tous ceux qui souhaitent profiter de l'abondante offre culturelle de notre région.

Cela permettra assurément aux habitants des hauts de la commune de se déplacer plus facilement et de pouvoir rentrer chez eux en toute sécurité, même si la soirée a été arrosée, leur évitant ainsi de prendre le volant.

Il y a toutefois un gros bémol à ces améliorations : il semble que les arrêts du bas de la ligne MOB : Vuarenes, Belmont, Châtelard, Planchamp, ne seront plus desservi toutes les 30 minutes, mais chaque heure uniquement.

Je vous rappelle que la Municipalité s'est battue en 2014 pour maintenir la halte de Belmont. Ces endroits sont en effet passablement fréquentés, il s'agit là, d'une nette détérioration de l'offre. Nous prions la commission d'examiner ce point en détail et d'envisager des solutions pour conserver cette cadence auprès du MOB.

Par ailleurs, afin que les commissaires puissent mieux visualiser les modifications de l'horaire, un concept d'horaire schématique serait le bienvenu en commission. Les Verts vous remercient.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10.2. Préavis No 40/2019 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 50'000.- en faveur de l'organisation de Montreux Trail Festival, à porter aux budgets 2020 et suivants. (Date de la commission : mercredi 20 novembre 2019 à 19 h. 00, rue de la Gare 30 à Montreux) ;

Présidence VERTS: Mme Géraldine Torchio

Membres : Mmes Tanya Bonjour, Carolanne Feissli

MM. Christian Bécherraz, Angelo Giuliano, Arnaud Grand, Vincent Haldi, Murat Karakas, Christophe Lombardo, Michel Posternak

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Montreux libre voit arriver cette demande de subvention avec beaucoup de réserve. Alors que la course historique et très connue Montreux-Rochers-de-Naye, peine à

trouver tous les financements nécessaires à son organisation. Nous pensons que cette mise en concurrence de deux manifestations est dangereuse et devra être discutée en détail pendant la commission.

Mme Tanya Bonjour

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Serait-il possible de transmettre aux commissaires (par mail), les comptes de la manifestation précédente, afin de disposer de toutes les informations nécessaire pour cette commission ?

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

11.1. motion de Mme Ida Rodman, « pour une campagne anti-mégots »

Mme Ida Rodman

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
J'ai constaté en me baladant sur les bords du lac de la commune de Montreux cet été que les gens jetaient trop facilement leurs mégots dans la nature et les espaces publics.

Ce triste constat laisse à croire que ces personnes, trop nombreuses, ne réalisent pas les conséquences néfastes de leur geste.

Alors certes, elles sont amendables, mais les sanctions ne semblent pas être appliquées vue le nombre de mégots que l'on retrouve un peu partout...

Certains me répondront que la voirie s'empresse de tout nettoyer, et oui elle le fait aux lendemains des manifestations ou des beaux weekends. Mais est-ce une réponse satisfaisante ? Personnellement, je ne trouve pas. Les contrevenants doivent prendre conscience, on ne doit pas se contenter de nettoyer derrière eux !

D'autant plus, qu'il suffit qu'une tempête éclate avant que la voirie ne passe, pour qu'une grande partie des mégots finissent dans le lac et les égouts !!

Pour rappel : Un mégot contient des centaines de produits chimiques et toxiques, néfastes pour la santé et la biodiversité. Un filtre de cigarette peut mettre jusqu'à 15 ans à disparaître et un seul d'entre eux suffit à rendre 500 litres d'eau impropres à la consommation.

Il y a donc urgence !

Contrairement à nos voisins de Vevey et de Lausanne nous n'avons pas entrepris récemment une campagne de sensibilisation pour alerter la population de la gravité de leurs gestes. Plutôt que de les réprimer, je pense qu'une nouvelle campagne anti-mégots serait opportune et nécessaire.

Pour cela, je pose une motion pour une campagne anti-mégots débutant au printemps 2020.

Cette campagne pourrait se faire à travers les réseaux sociaux et par le biais d'une campagne d'affichage. Et pourquoi pas, organiser des événements genre « urban plogging » qui marie sport et nettoyage ?

Il serait aussi pertinent et important que des représentants de la Ville de Montreux aient des stands durant les manifestations pour rendre conscients et expliquer aux visiteurs et à la population notre tolérance 0 envers ces gestes inappropriées qui polluent dangereusement nos espaces et notre belle nature.

Je vous remercie de votre attention.

Plus de 5 personnes soutiennent le renvoi en commission.

Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

11.2. Postulat de M. Nicolas Büchler, « Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte »

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues,

Notre Commune a une longue tradition d'ouverture, de partenariat et de jumelage avec des villes du monde entier.

Montreux a ainsi fêté en 2018 65 ans de jumelage avec les villes de Wiesbaden en Allemagne et de Menton en France. La Commune a par ailleurs des pactes d'amitié signés avec les villes de Chiba au Japon, Beijing en Chine, Atlanta aux Etats-Unis et Montréal au Canada.

On nous dit encore sur le site internet de la Commune que notre ville entretient des relations suivies avec la région de Yanbian en Chine, Faraya au Liban, Clarens en Afrique du Sud, Satoraljauehly en Hongrie ainsi qu'avec la Finlande.

Je suis persuadé que cette tradition est porteuse pour l'image de Montreux et qu'elle permet d'entretenir des relations internationales importantes, dans un lien gagnant-gagnant. Ces dernières années, la tendance a d'ailleurs été à l'augmentation de ces pratiques, ce que je salue.

Néanmoins, si nous pouvons facilement et intuitivement comprendre l'importance de jumelages historiques et qui se valorisent par des actes concrets (échanges scolaire, culturelles ou autres), il est vrai que je peine à saisir la pertinence de certains pactes d'amitiés ou de certaines relations internationales.

Par conséquent, je souhaiterais que nous puissions débattre de tout ceci en commission pour comprendre et interpréter les pactes et jumelages actuellement en vigueur. Ceci permettra à terme au Conseil Communal de se prononcer sur ce qui doit être priorisé.

Pour ce faire, le présent postulat demande à la Municipalité :

1. de présenter un état des lieux complet (retombées économiques et touristiques, intérêts commerciaux, problématiques conjointes, coûts à charge de la Commune, etc.) des jumelages et des pactes d'amitiés en vigueur.
2. de développer un projet de politique clair à l'attention du Conseil Communal au sujet des jumelages et autres pactes à développer à moyen-long terme.

Vous l'aurez compris, mon postulat ne s'oppose clairement pas à la politique de jumelage de la Commune mais demande qu'une réflexion générale, raisonnable et priorisée, soit construite dans l'intérêt de notre Commune.

A cette fin, je demande que mon postulat soit remis à une commission pour étude et rapport.

Plus de 5 personnes soutiennent le renvoi en commission.

Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président

Nous avons reçu une réponse de la Municipalité à l'interpellation « gravillons » de Mme Béatrice Tisserand, Madame l'interpellatrice êtes-vous satisfaite de cette réponse ?

Mme Béatrice Tisserand

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse et les mesures prises, tout en espérant que le financement soit présent à l'avenir afin que disparaisse le patchwork appliqué à nos différents axes routiers.

Interpellation de M. Pierre Rais

« Concernant la planification et la mise en place des zones 30 km/h et 20 km/h à Montreux »

Ces zones de circulation à vitesse modérée ne correspondent pas à une mode, mais au contraire à une réalité et à un besoin d'une circulation plus sécuritaire en fonction de l'augmentation régulière du trafic automobile. Les zones de circulation 30 km/h et 20 km/h, donnant à cette dernière la priorité aux piétons, ne sont pas des interdictions mais des simples mesures sécuritaires pour les usagers.

Aujourd'hui, tout le monde parle de zone 30 km/h et zone 20 km/h. Les communes s'observent et se posent toutes sortes de questions, à savoir :

Quel type de zones introduire, doivent-elles être nocturnes, diurnes ou permanentes ?

On ne peut certainement plus attendre ce que font ou feront les autres communes. Il faut savoir maintenant ce qui est nécessaire et utile pour notre commune.

Nous devons assumer notre responsabilité et nos besoins.

J'interpelle la Municipalité afin qu'elle veuille bien répondre aux questions suivantes :

- Je souhaite connaître quelles sont les zones 30 km/h et 20 km/h qui seront mises en place prochainement, même provisoirement ?
- Quelles rues sont concernées par ces zones ?
- Quel est le programme de ces réalisations ?

Merci de votre réponse.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond de la manière suivante aux questions:

- *Je souhaite connaître quelles sont les zones 30 km/h et 20 km/h qui seront mises en place prochainement, même provisoirement ?*

La Municipalité souhaite poursuivre la mise en place des zones à modération de vitesse qui a débuté en 2006 avec la première zone 30 sur le territoire montreuisien, sur le secteur de la rue du Théâtre.

Plusieurs zones sont actuellement à l'étude, dont notamment le village de Tavel et le port de Territet pour des zones de rencontre. Le village de Chailly et la rue du Port à Clarens sont aussi à l'étude.

De plus, la Municipalité envisage la mise en place d'une limitation de la vitesse à 30 km/h de nuit pour les secteurs urbains, sur la base de l'expérience lausannoise.

A noter que la vitesse peut être limitée avec des aménagements appropriés, qui peuvent être tout aussi efficaces que les zones 30 ou 20 dont les conditions de mise en place sont contraignantes, voir difficiles à respecter dans certains cas. Ces solutions sont étudiées de cas en cas en fonction des opportunités.

- *Quelles rues sont concernées par ces zones ?*

Les zones 30 existantes et validées sont les suivantes :

- Clarens, secteurs Vaudrès et Clarens centre
- Chernex
- Montreux, secteur Casino
- Montreux, secteur Vieille-Ville
- Territet, secteur Chantemerle à Collonge

- *Quel est le programme de ces réalisations ?*

- Premier semestre 2020 : village de Tavel
- Deuxième semestre 2020 : village de Chailly
- Pour 2021, port de Territet et limitation à 30 km/h de nuit sur les axes de la Grand Rue et de l'Avenue des Alpes.
- Dès 2021, rue du Port à Clarens

J'espère ainsi avoir répondu aux questions de l'interpellateur.

M. Pierre Rais

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

Je remercie M. le Municipal pour ses réponses, je souhaiterais que ce planning de rues et de zones, qu'il vient de citer, nous soit transmis par écrit, car il est important que nous suivions l'évolution de cette situation et je pense que c'est un minimum d'avoir sur un format A4 les quelques réponses que vous avez donné.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur l'interpellateur,

Je vous rappelle que chaque séance du Conseil Communal, fait l'objet d'un procès-verbal, qu'il respecte parfaitement au mot près le texte que je vous ai lu ce soir, puisque je le transmettrai tel quel à Mme la secrétaire. J'imagine que vous aurez ainsi la possibilité d'avoir cette pièce en format papier.

M. Pierre Rais

Merci.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Par curiosité, pouvons-nous trouver ces informations sur Carto Riviera ?

M. Christian Neukomm, Municipal

Non

Interpellation de Mme Béatrice Tisserand

« **Lutte contre les plantes exotique invasives** »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les plantes exotiques invasives sont de plus en plus présentes sur les bords de route, aux abords des décharges ou dans les jardins (45 espèces dans le Canton de Vaud !) dans les villes et villages de Suisse. Une fois établies, ces plantes peuvent rapidement devenir dominantes et altérer le milieu de façon irréversible. Donc, la gestion des plantes exotiques invasives, comme par exemple la Renouée du Japon, joue un rôle important en matière de la préservation de la biodiversité.

En prenant l'exemple de la Renouée du Japon, nous avons constaté la présence de cette plante au bord de la Route de Glion. Elle a été amenée sur une parcelle privée pendant les travaux de construction d'immeubles au cours de cette année.

Nous avons aussi constaté que la prolifération de Buddleia et de Robinier faux acacia continue sur des parcelles privées et publiques.

Nous aimerions adresser à la Municipalité les questions suivantes :

- Est-ce que la Commune a un plan de gestion des plantes exotiques invasives ?
- Quelles sont les mesures concrètes afin de limiter voire éradiquer ces plantes sur des parcelles publiques ?
- Quelles sont les mesures concrètes afin de limiter voire éradiquer ces plantes sur des parcelles privées ?
- Est-ce qu'il y a des actions de sensibilisation de la population (écoliers) prévues ?
- Peut-on envisager des mesures incitatives, afin d'encourager les privés à se débarrasser des plantes invasives, comme le propose le Parc naturel Gruyère Pays d'Enhaut ?
- En cas de danger de prolifération des plantes invasives et inactivité de la part des propriétaires, peut-on envisager des mesures répressives ?
- Avez-vous envisagé l'engagement de civilistes pour les arracher ?

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses. Merci de votre attention.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chers Collègues,

La Municipalité répondra à cette interpellation par écrit, car elle demande une coordination entre deux services, si toutefois votre curiosité ne peut attendre le mois de décembre, nous vous rappelons que dans le Vivre à Montreux de juin dernier, il y avait une page entière consacrée à ce dossier et aussi sur le site officiel de la commune de Montreux, le 24 avril.

En attendant si vous voulez un peu plus d'informations, vous trouverez une bonne partie des réponses à cette interpellation dans ce contexte-là.

Nous reviendrons avec une réponse complète et coordonnée entre les services, le mois prochain.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Mme Anne Saito

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous solliciter pour vous demander de nous communiquer la date de la prochaine rencontre romande des conseillers communaux et municipaux, qui a lieu, sauf erreur de ma part environ 4x/an. Ces rencontres sont l'occasion de rencontrer d'autres élus locaux en abordant des thèmes importants auxquels nous sommes confrontés en tant qu'élus locaux et cela permet d'aller à la rencontre de collègues d'autres communes et de cantons romands.

M. le Président

Merci Mme Saito, je n'ai pas connaissance de cette offre, mais nous ferons les démarches nécessaires pour vous communiquer les informations demandées.

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

M. le Président

Je remercie par avance toutes les personnes de bien vouloir transmettre leurs textes à notre secrétaire.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient, ainsi que de déposer les bouteilles de PET dans la poubelle de tri. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 21h20, je lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 11 décembre 2019, à 18h00, au Collège de Montreux-Est, pour une séance qui sera suivie d'un repas de fin d'année.

D'ici là bonne soirée à toutes et tous.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Florian Chiaradia

Céline Morier

Anne-Céline JOST
Route des Prévondes 62
Batterie du Montagnard 257
1832 Villard-s/Chamby

RECOMMANDE
Monsieur Le Président du Conseil
Communal, M. Florian Chiaradia
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Villard-s/Chamby, le 21 octobre 2019

Démission du conseil communal
Démission de la commission financière

Monsieur Le Président,

Par la présente, je vous informe quitter la commune de Montreux en date du 1^{er} novembre 2019. De ce fait, ne remplissant plus les conditions pour être au conseil communal, je vous présente ma démission du conseil communal ainsi que de la commission financière.

En vous remerciant d'en prendre bonne note et en vous souhaitant le meilleur pour la suite, je vous présente, Monsieur Le Président, mes salutations les meilleures.

Anne-Céline Jost

